

sance qu'il a prise des mœurs et des usages du pays, lui présenter ses observations sur les moyens qu'il croit devoir être employés auprès du gouvernement de ce pays, dans le cas où la sollicitude de Votre Excellence jugerait convenable de tenter de nouveaux efforts pour assurer à notre commerce naturel les avantages dont il jouirait ici en recevant une extension si désirable.

Dans tous les cas, je prends la liberté de recommander à Votre Excellence ce jeune homme, non pas comme mon parent, mais par la conviction que j'ai acquise qu'il se recommandera par lui-même, et que ses efforts lui mériteront sans doute la protection dont vous daignerez l'honorer.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, etc.

J.-B. CHAIGNEAU.

LIV

30 octobre 1823.

*A Son Excellence le Ministre des affaires étrangères,  
à Paris<sup>1</sup>.*

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, conformément à l'état ci-joint des dépenses du service de ce consulat pour son département, s'élevant à la somme de huit mille huit cent cinquante francs, je me rembourse de son montant en deux traites de ce jour, l'une de 4,000 fr., l'autre de 4,850 fr. par 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sur M. le payeur principal des dépenses des ministères, à l'ordre de mon frère, M. Chaigneau

1. Copie.